BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N°13/95/ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L' ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (O.M.C)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n° 01/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 3 Mai 1995
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l' accord de Marrakech du 15 Avril 1994 instituant l'Organisation Mondiale du Commerce.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
OUAGADOUGOU, le 3 Mai 1995

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO

Le Président

BURKINA FASO · Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple ·

Dr Bongnessan Arsène YE